

Règlement

Prix de l'Entrepreneur Étudiant by RENE 2023

L'édition 2023 du Prix de l'Entrepreneur Étudiant by Réseau Entreprendre® Normandie Estuaire (dit « RENE ») a pour objectif d'encourager et soutenir les projets de création d'entreprise portés par des étudiant(e)s de l'enseignement supérieur en Normandie.

CALENDRIER :

Prix de l'Entrepreneur Étudiant by RENE

- **Ouverture des candidatures** : mercredi 1^{er} mars 2023 à 09h
- **Clôture des candidatures** : dimanche 16 avril 2023 à 23h59
- **Présélection des dossiers** : jeudi 4 mai 2023
- **Oraux des dossiers sélectionnés** : jeudi 1^{er} et 8 juin 2023 - 18h au Havre
- **Remise des prix** : jeudi 28 septembre 2023 - 18h au Havre

Article 1 – Objectif du prix

Créé en 2022, le Prix de l'Entrepreneur Étudiant by RENE a pour objectif de favoriser, soutenir et accompagner la création d'entreprise sur le territoire normand par des étudiant(e)s de l'enseignement supérieur. Le soutien aux projets se traduit par une aide financière de 1 500 euros et une visibilité auprès de partenaires et chefs d'entreprise membres bénévoles de l'association Réseau Entreprendre® Normandie Estuaire, située au Havre.

Le concours met en lumière les complémentarités entre les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat étudiant et l'association Réseau Entreprendre® Normandie Estuaire qui accompagne, notamment, les créateurs d'entreprises.

Les dispositifs Pépite Normandie, La Manu, Les Entrep' Normandie et l'incubateur de l'EM Normandie seront partenaires et relais de communication du concours auprès de leurs étudiants sur cette édition. Chaque partenaire susmentionné est chargé de transmettre à tous ses étudiants-entrepreneurs le lien d'inscription fourni par Réseau Entreprendre® Normandie Estuaire par le biais de leurs outils de communication internes (réseaux sociaux, newsletter, intranet): <https://forms.gle/CpEpNV9vvpTsHmiy6>

Article 2 – Eligibilité au Prix

Peut candidater à ce prix : toute personne physique (« le porteur de projet »), quelle que soit sa nationalité, étudiante sur l'année universitaire 2022-2023 dans l'enseignement supérieur, qui souhaite entreprendre et développer un projet d'entreprise en Normandie.

Une candidature par projet d'entreprise.

Article 3 – Processus de candidature

PRIX DU JURY

Pour candidater, un questionnaire google form devra être soigneusement complété via un lien d'inscription au plus tard le 16 avril 23h59. Les informations mentionnées dans ledit questionnaire permettront au comité de sélection de réaliser la présélection.

Les candidats présélectionnés seront invités à présenter leur projet à l'oral sous forme de pitch de 10 minutes devant un jury composé de chefs d'entreprises et partenaires. Ce même jury aura 20 minutes au travers de questions-réponses pour challenger et apprécier l'adéquation homme-projet.

PRIX COUP DE COEUR

Les candidats sélectionnés pourront concourir au prix coup de cœur de l'association RENE le 28 septembre et tenter de remporter le vote du public après un pitch d'1 minute 30.

Article 4 – Critères de présélection et sélection des projets

La présélection des dossiers s'effectuera sur la base du questionnaire, dans le lien d'inscription, dûment complété en fonction des critères suivants par ordre de priorité :

- La proposition de valeur du projet
- La concrétisation du projet
- L'implantation géographique
- La création d'emplois durables
- L'impact social et/ou environnemental
- L'adéquation offre - marché
- La dimension innovation

Réseau Entreprendre® Normandie Estuaire s'engage à vérifier que les conditions d'éligibilité, précisées dans ledit règlement sont bien remplies.

Article 5 – Récompenses et remise des Prix

Les candidats sélectionnés pour les prix du jury et prix coup de cœur seront récompensés lors de la fête des lauréats Réseau Entreprendre Normandie Estuaire le 28 septembre 2023. **Présence obligatoire.**

PRIX DU JURY

Réseau Entreprendre® Normandie Estuaire en concertation avec les partenaires susmentionnés désigneront un étudiant entrepreneur gagnant à l'issue des oraux.

PRIX COUP DE COEUR

Le jury déterminera deux projets sélectionnés qui pourront concourir au prix coup de cœur. Lors de la Fête des Lauréats (28 septembre 2023), les candidats devront pitcher leur projet en 1 minute 30. Suivra un vote en direct du public, grâce à l'application Klaxoon.

Tous les étudiants qui ont candidaté pour les oraux du Prix de l'Entrepreneur Étudiant by RENE seront invités à la Fête des Lauréats Réseau Entreprendre® Normandie Estuaire le 28 septembre 2023 à partir de 18h00. Ils pourront y rencontrer des lauréats créateurs, repreneurs et développeurs qui ont été accompagnés par l'association Réseau Entreprendre Normandie Estuaire.

Article 6 – Engagements des parties

Les porteurs de projets et les lauréats du Prix de l'entrepreneur étudiant s'engagent à répondre à toute demande d'informations de la part de Réseau Entreprendre® Normandie Estuaire.

L'association Réseau Entreprendre s'engage vis-à-vis des gagnants à :

- Leur verser 1 500 € une fois l'entreprise immatriculée.
- Leur proposer des entretiens avec des chefs d'entreprises membres bénévoles de Réseau Entreprendre® Normandie Estuaire, après la remise des prix
- Communiquer sur leur statut de lauréats du Prix de l'entrepreneur étudiant sur les pages Facebook et LinkedIn de RENE

Les lauréats s'engagent à :

- Immatriculer leur entreprise dans un délai de six mois après la remise du prix soit le 28 mars 2024
- Mentionner dans toute communication ou déclaration avoir bénéficié du Prix de l'Entrepreneur Étudiant by RENE

Article 7 - Information et communication

Les porteurs de projets récompensés, autorisent Réseau Entreprendre® Normandie Estuaire à publier, sur leur site internet, les noms, prénoms, coordonnées de leur entreprise ainsi que la description de leur projet,

Ces informations font l'objet d'un traitement informatique dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée puis « RGPD » du 25 mai 2018 et de suivi du Prix. Les porteurs de projets disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à : normandie-estuaire@reseau-entreprendre.org

Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Article 8 - Confidentialité

Les membres du comités de sélection ainsi que les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du Prix s'engagent par écrit à garder confidentiel toute information relative aux projets et à respecter une charte de déontologie.

Article 9 - Date limite de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 16 avril 23h59.

Article 10 - Acceptation du règlement

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les conditions.

Contact :

Laetitia MIGNARD – chargée de mission Réseau Entreprendre® Normandie Estuaire

lmignard@reseau-entreprendre.org ou au 06 63 58 10 61

